



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 septembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 21 septembre 2011		
Date d'affichage 22 septembre 2011		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Désignation du comité de pilotage de l'étude pré- opérationnelle à une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

Procurations :

aucune

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 7 avril 2011, le conseil municipal a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle à une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat.

La commune a engagé une consultation, qui a été validée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement afin de désigner le bureau d'études qui l'assistera dans la réalisation de l'étude pré-opérationnelle. Cette étude se décomposera en quatre phases:

- phase 1 : définition des enjeux locaux,
- phase 2 : état des lieux, analyse du territoire et identification des dysfonctionnements et du potentiel à traiter,
- phase 3 : diagnostics et synthèses,
- phases 4: définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre, calibrage du dispositif d'accompagnement, définition des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre et rédaction de la convention d'OPAH.

Il convient de désigner un comité de pilotage, qui constitue une instance partenariale chargée d'examiner les résultats obtenus à chaque étape de l'étude et de donner son avis sur les orientations à prendre à l'issue de chacune d'elles.

Ce comité sera composé de :

1- Représentants de la commune :

- Docteur André GARRON, maire,
- Monsieur Christophe KASPERSKI, adjoint au maire délégué à l'application du droit des sols,
- Monsieur Louis DESVILETTES, conseiller municipal,
- Monsieur Jean-Pierre LUQUAND, conseiller municipal,
- Monsieur Georges RIMBAUD, conseiller municipal.

2- Partenaires extérieurs :

- l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH),
- l'Etat,
- le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- le conseil général du Var,
- la caisse d'allocations familiales du Var.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L. 303-1,

VU la délibération du conseil municipal du 7 avril 2011,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de la commune qui participeront au comité de pilotage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la composition du comité de pilotage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 SEP. 2011

30 SEP. 2011

